

Département
Hérault
Canton de Mèze
Commune de Poussan

DELIBERATION
du
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Séance du 04 avril 2016

En exercice : 29
Présents : 20
Pouvoirs : 06

L'an deux mille seize, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Jacques ADGÉ, Maire.

Date de la convocation :

Vendredi 25 mars 2016

PRESENTS : Jacques ADGE, Yolande PUGLISI, Ghislain NATTA, Florence SANCHEZ, Serge CUCULIERE, Danielle BOURDEAUX, Pascal GIUGLEUR, Jésus VALTIERRA, Jeanne TABARIES, Jean-Louis LAFON, Michel BERNABEU, Jean-Claude PAGNIER, Marianne ARRIGO, Nathalie CHAUVET, Sonia REBOUL, Terry ADGE, Pierre CAZENOVE, Delphine REXOVICE, Danièle NESPOULOUS, Liliane MOUGIN

N° 2016/16

Etaient absents excusés avec procuration :

Arlette RAJA ayant donné procuration à Danielle BOURDEAUX
Isabelle BAINÉE ayant donné procuration à Jean-Louis LAFON
Damien MAURRAS ayant donné procuration à Nathalie CHAUVET
Jacques LLORCA ayant donné procuration à Delphine REXOVICE
Gilles FOUGA ayant donné procuration à Pierre CAZENOVE
Christian BEIGBEDER ayant donné procuration à Danièle NESPOULOUS

Objet de la délibération :

Absents excusés : Isabelle ALIBERT, Paula SERRANO, Stanislas THIRY

Budget 2016

Monsieur Ghislain NATTA, Adjoint au Maire délégué aux finances, rapporteur, expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif du budget principal.

Affectation du résultat

L'article L.2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipé (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours.

En ce qui concerne le budget principal l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2016, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2015

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2015 pour le budget principal

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2015

Le rapport de Monsieur NATTA entendu,

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 06 AVR. 2016
Et publication ou notification
Du 06 AVR. 2016

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents,
(Contre Llorca, Cazenove, Foga, Nespoulous, Beigbeder, Rexovice)

APPROUVE : l'exposé

APPROUVE l'exposé

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015
Constatant que la fiche de calcul fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	854 974,97 €
- Un excédent d'investissement de	588 139,48 €

Pour mémoire :

- excédent de fonctionnement cumulé	854 974,97 €
- déficit d'investissement cumulé de	- 108 384,45 €

DÉCIDE : d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'article 1068 Exécution de fonctionnement capitalisé : 854 974,97 €

AUTORISE : Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A POUSSAN le, **06 AVR. 2016**
Le Maire, ✓



Jacques ADGE
Jacques ADGE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

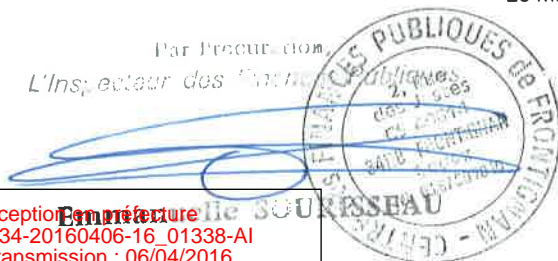
BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses
(Restes à réaliser)

REPORT 2015	Article	total
DEPENSES		
	2115	130 000,00
	21318	35 000,00
	2135	106 000,00
OPERATION 9004		271 000,00
	21533	11 000,00
OPERATIONS 9005		11 000,00
	2111	62 000,00
OPERATIONS 9006		62 000,00
	2158	8 000,00
	2182	30 000,00
	2184	3 000,00
OPERATIONS 9007		41 000,00
	2135	3 100,00
OPERATIONS 9008		3 100,00
	2031	13 500,00
	2135	50 800,00
	2152	133 000,00
OPERATIONS 9010		197 300,00
	21534	103 500,00
OPERATIONS 9011		103 500,00
TOTAL		688 900,00

Poussan, le 07/01/2016

Le maire adjoint délégué aux finances

Par Procuration
L'Inspecteur des Finances



G.NATTA

**Le Maire Adjoint
Délégué aux finances**

BUDGET PRIMITIF 2016
SECTION INVESTISSEMENT
Recettes
(restes à réaliser)

REPORT 2015	Article	total
RECETTES		
ETAT	1321	22 500,00
Région	1322	45 481,92
GFP de rattachement	13251	49 000,00
Hérault Energie	13258	16 591,70
participation pour voirie et reseaux	1343	79 163,20
Total		212 736,82

07 JAN. 2016

Poussan, le

Le maire adjoint délégué aux finances

Par Procuration,
Inspecteur des Finances Publiques

Emmanuelle SOURISSEAU



G.NATTA

**Le Maire Adjoint
Délégué aux finances**

TABLEAU DE REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS au BP 2016

COMMUNE DE POUSSAN

RESULTAT FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE 2015	854 974,97
RESULTAT INVESTISSEMENT 2015	-108 384,45
RESTES A REALISER DEPENSES	-688 900,00
RESTES A REALISER RECETTES	212 736,82
BESOIN DE FINANCEMENT ESTIME EN INVESTISSEMENT 2016	-584 547,63
REPRISE ANTICIPEE AU 1068	854 974,97
REPORT A LIGNE 002	0,00

Visa de l'ordonnateur

Visa du comptable public

Jacques ADGÉ



Bernard TORRES

